



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question au Gouvernement n° 3241

Texte de la question

INSÉCURITÉ À PARIS

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala, pour le groupe RPR.

Mme Nicole Catala. Ma question s'adressait à M. le ministre de l'intérieur, qui semble malheureusement absent aujourd'hui.

Paris a connu en 2001 une incontestable augmentation de la délinquance, selon le procureur de la République de Paris lui-même : 5,6 % contre 1,73 % « seulement » en 2000, soit presque trois fois plus. C'est la preuve que la situation ne cesse de se dégrader.

Que l'on ne nous parle plus d'un « sentiment » d'insécurité. C'est une insécurité vraie, concrète, subie dans leur vie quotidienne par nos concitoyens qui apparaît ainsi au grand jour. Et ces chiffres sont d'autant plus inquiétants qu'ils auraient dû au contraire baisser avec la mise en oeuvre du plan Vigipirate.

M. Pierre Lellouche. Tout à fait !

Mme Nicole Catala. J'aimerais connaître avec précision les conclusions que le ministre de l'intérieur tire de la dégradation de la situation...

M. Jacques Myard. Démission !

Mme Nicole Catala. ... et les remèdes qu'il envisage de lui apporter.

M. Pierre Lellouche. Il faut changer de Gouvernement !

Mme Nicole Catala. La police de proximité dont il parle si souvent est-elle un succès ou un échec ?

Quelles mesures prendra-t-il pour que les Parisiens puissent circuler et vivre sans crainte dans leur ville ?

(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) Va-t-il, et de combien, augmenter les effectifs de la police à Paris ?

M. Henri Emmanuelli. Dans le XVIe ?

Mme Nicole Catala. Le ministre de l'intérieur est bien le responsable de la sécurité. Comment compte-t-il enfin assumer cette responsabilité ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

M. Jean-Jack Queyranne, ministre des relations avec le Parlement. Madame Catala, M. Daniel Vaillant est au Sénat où il défend le texte sur la démocratie de proximité.

M. Lucien Degauchy. On ne perd pas grand-chose !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Les statistiques de la délinquance de l'année 2001, dans les zones de police comme dans les zones de gendarmerie, seront connues à la fin du mois de janvier. Le ministre

de l'intérieur a déjà présenté certains éléments à la fin du premier semestre 2001. Nous procédons en effet dans la plus grande transparence.

Les chiffres de la délinquance, constatés à partir des infractions relevées par les services de police, méritent une analyse objective sérieuse, sans arrière-pensée...

M. Maurice Leroy. Ce sont les chiffres du procureur !

M. le ministre des relations avec le Parlement. ... afin qu'on puisse trouver la meilleure réponse possible.

Le ministre de l'intérieur a confié une mission à deux parlementaires (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*), M. Caresche et M. Pandraud, un parlementaire de la majorité et un parlementaire de l'opposition, pour définir un outil statistique mieux adapté à la mesure de la délinquance et de l'activité des services. Ce rapport doit être rendu la semaine prochaine.

Mme Nicole Bricq. Très bien !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Madame la députée, s'agissant de l'action du Gouvernement, je tiens à vous rappeler que c'est ce gouvernement qui a réformé en profondeur la police nationale en mettant en place la police de proximité. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Alors que je remplaçais M. Chevènement au ministère de l'intérieur, c'est ce gouvernement qui a déployé sur le terrain le maximum de forces de police, alors qu'à Paris elles étaient souvent consignées dans des tâches administratives (*Exclamations sur les mêmes bancs*) qui ne correspondaient pas à la prise en charge des missions de sécurité publique !

M. Jean-Michel Ferrand. Avec quels résultats ?

M. le ministre des relations avec le Parlement. C'est ce gouvernement qui a mis en place les mesures en matière de partenariat et de contrats locaux de sécurité, qui a renforcé les effectifs de police, qui a fait voter la loi sur la sécurité quotidienne et qui a donné des moyens aux policiers. Madame Catala, vous ne pouvez pas le nier.

M. Franck Dhersin. Si !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Nous avons pris et nous prenons des mesures pour lutter contre l'insécurité.

M. Pierre Lellouche. Vous avez vu les résultats ?

M. le ministre des relations avec le Parlement. Nous les mettons en oeuvre dans la capitale comme partout en France. Les résultats vous seront communiqués. Je ne crois pas cependant que l'insécurité et la violence doivent donner lieu à des exploitations grossières, à la falsification de chiffres qui nourrissent le débat politique. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

>

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Catala](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3241

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : relations avec le Parlement

Ministère attributaire : relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 janvier 2002